

2° Le Gouvernement, par l'intermédiaire du premier ministre, a promis au pays de n'user du pouvoir d'obliger les militaires à servir en dehors du Canada que lorsque la nécessité s'en fera sentir. Conformément à cette entente, le Parlement adoptait la mesure.

3° Le Gouvernement, en respectant sa promesse, a épuisé tous les autres moyens susceptibles de maintenir et de renforcer notre armée outre-mer.

4° Le besoin d'employer un nombre limité de conscrits en vertu de la L.M.R.N. s'est fait sentir et le Gouvernement a exercé tous les pouvoirs qui lui avaient été prescrits.

5° Maintenant, pour respecter une autre promesse, il fait rapport au Parlement et il demande à la Chambre des communes un témoignage de confiance.

C'est le Parlement, je le répète, qui a pris les décisions. Le Gouvernement n'a fait que s'y conformer. Si le geste qu'on a posé en adoptant le présent décret est suffisant pour répondre au besoin indiqué,—et je crois que le colonel Ralston et le général McNaughton sont d'accord sur ce point,—l'affaire devrait finir là. Cela est d'autant plus vrai que le Gouvernement nous a donné l'assurance qu'on répondra aux besoins futurs en puisant des renforts additionnels à même la réserve disponible d'hommes enrôlés sous l'empire de la L.M.R.N.

Un mot maintenant des circonstances qui ont suscité la présente crise. Il y a deux ou trois aspects de la question qui, je l'admets, m'ont laissé un sentiment de malaise, sentiment qu'éprouvent également une foule de gens. Je ne suis pas de ceux qui prétendent que nous ne devrions pas nous préoccuper des circonstances qui sont à l'origine de la crise actuelle. Nous devons nous en préoccuper, ne serait-ce que pour en éviter la répétition. Je citais tantôt à la Chambre des chiffres indiquant que les enrôlements dans nos divers services atteignent presque le total d'un million d'hommes. Sur une population de 12 millions d'âmes, ce total représente une large proportion, surtout si l'on tient compte du grand nombre d'hommes que nos engagements domestiques nous ont obligés à affecter à l'agriculture et à l'industrie. Les journaux nous apprenaient vendredi dernier que les pertes de l'armée se sont élevées à 7,921 hommes en octobre, à 9,338 en août et à 8,445 en septembre. Il ressort de tout cela,—du moins la chose me paraît évidente,—et de tous les autres renseignements que nous avons obtenus que le Canada a presque épuisé ses réserves de capital humain apte au combat, et qu'il est forcé maintenant de recourir aux quelques hommes qu'il lui reste afin de relever le niveau des réserves de renforts.

L'hon. M. BENCH.

Au cours de la session de 1942, le Parlement a approuvé l'établissement d'une armée canadienne outre-mer, lorsqu'il a adopté les crédits du ministre de la Défense nationale. Cette armée devait compter cinq divisions et de plus,—renseignement dont je ne suis pas sûr, mais que je crois exact,—deux brigades motorisées. En certains milieux, on s'oppose, je le sais, à ce que le Canada réduise ses engagements. Pareil geste porterait atteinte, dit-on, à notre honneur national. Je me contente à ce sujet de faire observer que, dans la dernière guerre, nous avons été obligés, si je comprends bien, de réduire notre armée de campagne de cinq divisions à quatre...

L'honorable M. BALLANTYNE: L'honorable sénateur me permet-il de l'interrompre? La cinquième division n'a jamais quitté l'Angleterre, bien qu'on eût commencé à l'organiser. Nous avons quatre divisions en campagne.

L'honorable M. BENCH: Je remercie l'honorable leader. Je considérais le Royaume-Uni comme théâtre d'opérations. Quoi qu'il en soit, le fait que nous avons été obligé,—et l'honorable leader vient de confirmer ce que j'avance,—de réduire le nombre de nos divisions outre-mer de cinq à quatre...

L'honorable M. CALDER: Nos divisions n'ont jamais été réduites. La cinquième est demeurée en Angleterre.

L'honorable M. BALLANTYNE: Elles ont été morcelées.

L'honorable M. BENCH: Je remercie les honorables sénateurs, de qui le problème relevait directement dans le temps. Je dis tout simplement que notre armée d'outre-mer comptait cinq divisions et que nous avons été obligés de diminuer ce nombre. J'allais ajouter que nous l'avons fait sans entacher notre honneur.

L'honorable M. CALDER: L'honorable sénateur doit comprendre que les hommes en cause ne furent pas libérés de l'armée. Ils ne furent pas versés à la réserve. Ils demeurèrent disponibles au cas où on en aurait eu besoin.

L'honorable M. BENCH: Je comprends. Si j'ai créé une fausse impression, je le regrette vivement.

L'honorable M. CALDER: A entendre l'honorable sénateur, on croirait que ces hommes ne faisaient plus partie de l'armée.

L'honorable M. BENCH: Ce n'est pas ce que j'ai voulu dire. Si je comprends bien, l'armée que nous avons mise sur pied dans la dernière guerre comptait cinq divisions.